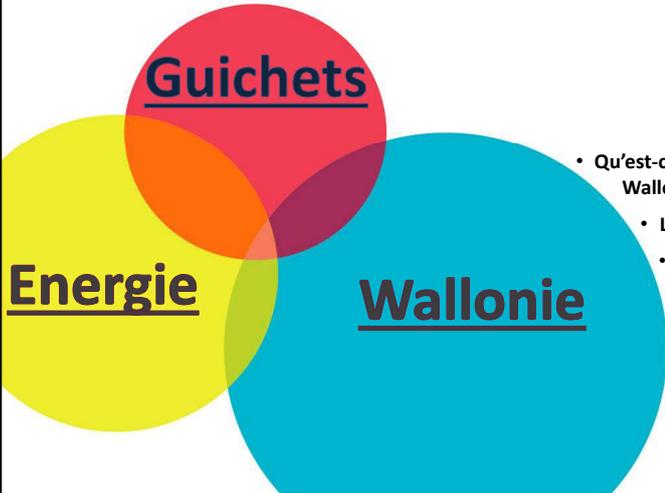


 **Wallonie  
énergie  
Guichets**

## Sommaire



- Qu'est-ce que les Guichets Energie Wallonie ?
- Les consultants
- Nos missions
- Les primes habitation
- Les autres aides
- Quelques questions ?

1

 **Wallonie  
énergie  
Guichets**

## Qu'est-ce que les Guichets Energie Wallonie ?

- Service subsidié par le SPW-DGO4 en collaboration avec un interlocuteur local.
- 16 espaces répartis dans toute la Wallonie
- 25 permanences décentralisées



2



## Les consultants

- Une équipe de 40 consultants, de formation technique, qui accueillent et guident le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat.

Neutralité – Personnalisé – Gratuité

3



### des arrondissements de Dinant et Philippeville

- **Philippeville** (Avenue des Sports 2, Piscine) : du mardi au vendredi de 9h à 12h et l'après-midi sur rendez-vous



Tél. : +32 (0)71/61.21.30.  
 Fax : +32 (0)71/61.28.30.  
 GSM : 0474/118.640 ou 0474/118.642  
 guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be  
 http://energie.wallonie.be

**Permanences décentralisées de 9h à 12h (sauf juillet et août) :**

- **Beauraing** (maison communale) : le premier mardi du mois
- **Chimay** (maison communale) : le deuxième mardi du mois
- **Couvin** (maison communale) : le premier jeudi du mois
- **Florennes** (maison communale) : le deuxième jeudi du mois
- **Hamois** (maison communale) : le troisième mercredi du mois
- **Hastière** (maison communale) : le premier mercredi du mois
- **Viroinval** (maison communale) : le troisième jeudi du mois
- **Walcourt** (maison communale) : le troisième mardi du mois
- **Yvoir** (maison communale) : le deuxième mercredi du mois

• **Dinant (CPAS) : le deuxième mercredi du mois de 13h à 16h**

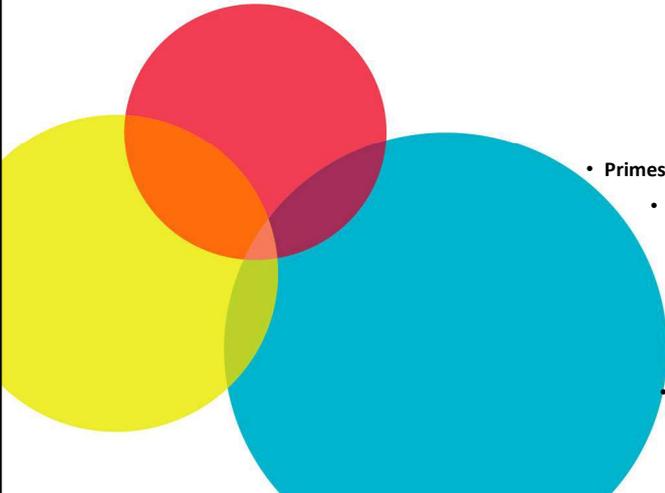
**Actuellement tout accès uniquement sur rendez-vous**

4

LM2



## Nos missions

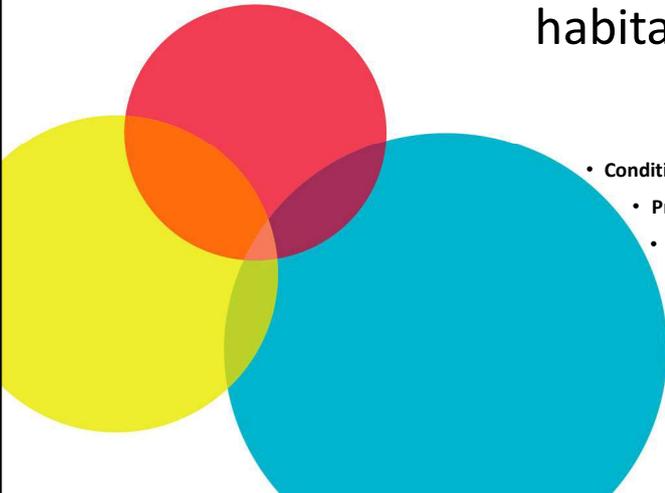


- Primes habitation
- Réglementation PEB
- Comparaison technique
- Conseils URE
- Visites techniques
- MEBAR II
- Production privée d'électricité

5



## Les primes habitation



- Conditions
  - Principe
  - Audit logement
  - Démarches
  - Revenu de référence
  - Montant des primes

6

## Diapositive 5

---

**LM2**      audit logement porte a confusion  
LEROY Marine; 24-09-21



## Les primes habitation

**Conditions**

- Pour qui ?
  - Citoyen (personne physique)
  - 18 ans (ou mineur émancipé)
  - Droit réel sur le bâtiment (propriétaire total ou partiel, usufruitier, ...)

7



## Les primes habitation

**Conditions**

- Pour quel bâtiment ?
  - Situé en Wallonie
  - 15 ans minimum
  - Destiné principalement à du logement

8

LM1



## Les primes habitation

### Conditions

– Pour quelle utilisation ?

Dans les 24 mois après l'enregistrement du premier rapport de suivi le logement doit être :

- Occupé comme **logement principal**, pendant au moins 5 ans par le propriétaire ou un locataire, en respectant la grille indicative des loyers. <https://loyerswallonie.be>
- Occupé comme logement principal, pendant au moins 1 an **gratuitement par un parent** ou allié jusqu'au 2ème degré.
- Mis à disposition d'une **AIS** ou d'une **SLSP** pendant au moins 9 ans.

9

LM3



## Les primes habitation

### Principe

Réaliser un **audit** du (futur) **logement par un auditeur agréé** avant la réalisation des travaux.

- Vision globale de l'amélioration du logement (Sécurité, Salubrité, Energie)
- Tendre vers le label A

10

## Diapositive 9

---

**LM1** mettre en gras logement principal, gratuit, ais  
LEROY Marine; 24-09-21

## Diapositive 10

---

**LM3** ajouter entre parenthese fair par un auditeur  
LEROY Marine; 24-09-21



## Les primes habitation

### L'audit logement

- Etude globale du logement des points de vue :
  - sécurité
  - Salubrité
  - Énergétique
- État actuel VS État atteignable
- Priorisation des travaux à réaliser dans l'ordre suivant :
  - Sécurité – Salubrité – Énergie
  - Rentabilité de l'investissement
- Classement des travaux en bouquets en fonction de :
  - La logique d'intervention
  - Le projet du demandeur

11



## Les primes habitation

### Démarches

1. Réfléchir son projet
2. Faire réaliser un audit logement
  - Avant le début des travaux
  - Par un auditeur agréé
3. Demander la prime pour l'audit (110€ à 660€)
  - Dans les 4 mois de l'enregistrement du rapport
4. Réaliser les bouquets de travaux par un entrepreneur
  - Dans l'ordre imposé
  - Endéans les 7 ans
5. Faire réaliser des rapports de suivit pour chaque bouquet  
= Demander les primes

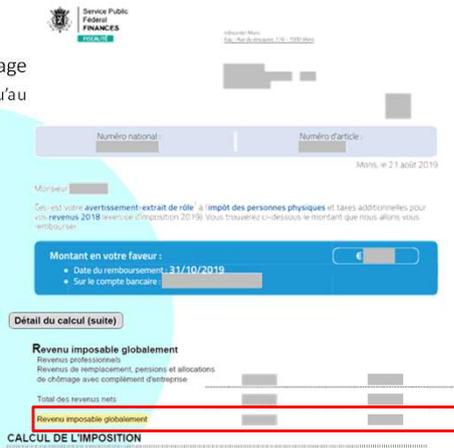
12

 **Wallonie énergie Guichets**

## Les primes habitation

**Revenu de référence**  
 $\Sigma$  des revenus imposables globalement du ménage  
 (hors ascendant, descendants et collatéraux jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré)  
 Diminué de 5000€ par :

- Enfant à charge
  - existant
  - ou à naître
- Personne présentant un handicap
  - Membre du ménage
  - cohabitant avec parenté au 3<sup>ème</sup> degré
- Cohabitant de plus de 60 ans
  - Parenté au 3<sup>ème</sup> degré



Service Public Fédéral FINANCES

Montant en votre faveur : €

Date du remboursement : 31/10/2019

Sur le compte bancaire

Détail du calcul (suite)

Revenu imposable globalement

Revenus professionnels

Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise

Total des revenus nets

Revenu imposable globalement

CALCUL DE L'IMPOSITION

13

 **Wallonie énergie Guichets**

## Les primes habitation

**Revenu de référence – catégorie de revenu**

Catégorie de revenus	Revenu de référence du ménage	Majoration de la prime de base
R1	< 23.000 euros	Prime de base multipliée par 6
R2	23.000,01 << 32.700 euros	Prime de base multipliée par 4
R3	32.700,01 << 43.200 euros	Prime de base multipliée par 3
R4	43.200,01 << 97.700 euros	Prime de base multipliée par 2
<b>Nouveauté</b>		
R5	> 97.700	Prime de base multipliée par 1

14

## Les primes habitation

### Montant des primes « sécurité »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Appropriation de l'installation électrique	200 €	400 €	600 €	800 €	1 200 €	
Appropriation de l'installation de gaz	200 €	400 €	600 €	800 €	1 200 €	

15

## Les primes habitation

### Montant des primes « toiture »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Remplacement de la couverture	6 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	24 €/m <sup>2</sup>	36 €/m <sup>2</sup>	
Appropriation de la charpente	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	100 €	200 €	300 €	400 €	600 €	
Isolation thermique du toit ou des combles	0,15 €/kWh écon.	0,30 €/kWh écon.	0,45 €/kWh écon.	0,60 €/kWh écon.	0,90 €/kWh écon.	$U_{\max} = 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$

16

## Les primes habitation

### Montant des primes « murs »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Assèchement des murs – infiltration	5 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>	
Assèchement des murs – humidité ascensionnelle	6 €/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	24 €/m <sup>2</sup>	36 €/m <sup>2</sup>	
Renforcement des murs instables ou démolition/reconstruction totale de ces murs	8 €/m <sup>2</sup>	16 €/m <sup>2</sup>	24 €/m <sup>2</sup>	32 €/m <sup>2</sup>	48 €/m <sup>2</sup>	
Élimination de la mэрule ou de tout champignon aux effets analogues	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
Élimination du radon	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
Isolation thermique des murs*	0,15 €/kWh	0,30 €/kWh	0,45 €/kWh	0,60 €/kWh	0,90 €/kWh	$U_{\max} = 0,24$ W/m <sup>2</sup> K

17

## Les primes habitation

### Montant des primes « sols »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	30 €/m <sup>2</sup>	
Isolation thermique des sols*	0,15 €/kWh	0,30 €/kWh	0,45 €/kWh	0,60 €/kWh	0,90 €/kWh	$U_{\max} = 0,24$ W/m <sup>2</sup> K

18

## Les primes habitation

### Montant des primes « menuiserie d'extérieur »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s	0,15 €/kWh	0,30 €/kWh	0,45 €/kWh	0,60 €/kWh	0,90 €/kWh	Uw ≤ 1,5 W/m²K Ug ≤ 1,0 W/m²K

19

## Les primes habitation

### Montant des primes « ventilation »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	3 000 €	Caractéristiques techniques et critères de rendement ≥ 78%
Système VMC double flux (avec récupération de chaleur)	1 200 €	2 400 €	3 600 €	4 800 €	7 200 €	Pour système VMC double flux

20

## Les primes habitation

### Montant des primes « chauffage et ECS »

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	3 000 €	Caractéristiques techniques et critères de rendement minimum. Listes éligibles
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée	1 000 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	6 000 €	
Chaudière biomasse	1 000 €	2 000 €	3 000 €	4 000 €	6 000 €	
Chauffe-eau solaire	750 €	1 500 €	2 250 €	3 000 €	4 500 €	
Poêle biomasse local	250 €	500 €	750 €	1 000 €	1 500 €	
Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération	150 % des primes de base respectives					

21

## Les primes habitation

### Montant des primes « chauffage et ECS » (suite)

Nature des travaux	Catégorie de revenu					Conditions à respecter
	R5	R4	R3	R2	R1	
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission et de régulation des installations de chauffage	0,15 €/kWh	0,30 €/kWh	0,45 €/kWh	0,60 €/kWh	0,90 €/kWh	
Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et de régulation d'eau chaude sanitaire						

22



## Les primes habitation

**Les dernières infos :**

- Montant maximum des primes :  
**70%** du coût global du bouquet
- Si isolant à teneur biosourcé  $\geq$  à 70 % :  
**25%** de majoration sur les primes isolation  
Voir liste des produit reconnus biosourcés

23



## Les autres aides

- MEBAR II
- Prêt 0 %
- Réduction d'impôts
- Primes communales
- Primes provinciales

24



## Les aides et primes

**MEBAR II**

- Subside de 1365€ / 5 ans
- Pour les ménages à bas revenus (revenu d'intégration social + 20%)
- Pour des travaux en lien avec l'énergie
- Dossier initié par le CPAS
- Non cumulable avec les primes habitations

Projet AGW modifiant AGW du 23 décembre 1998 : Mébar

- Subside de 2.000€ / 5 ans
- Revenu d'intégration sociale + 30%

25



## Les aides et primes

**Prêts 0% de la SWCS et FLW**

- Prêt à tempérament au Taux Annuel Effectif Annuel Global de 0 %
- d'un montant de 1.000 € à 60.000 €
- remboursable en 30 ans maximum, avant 86 ans

078 158 008	≤ 2 enfants	<a href="http://www.swcs.be">www.swcs.be</a>
071 207 711	> 2 enfants	<a href="http://www.flw.be">www.flw.be</a>

26



## Les aides et primes

**Réduction d'impôts pour l'isolation de la toiture**

- Pour l'exercice d'imposition 2021 (revenu 2020)
- 30% de la facture TVAC (poste isolation)
- Max 3.310€
- Combinable avec toutes les autres aides (prime, TVA 6%, ...)

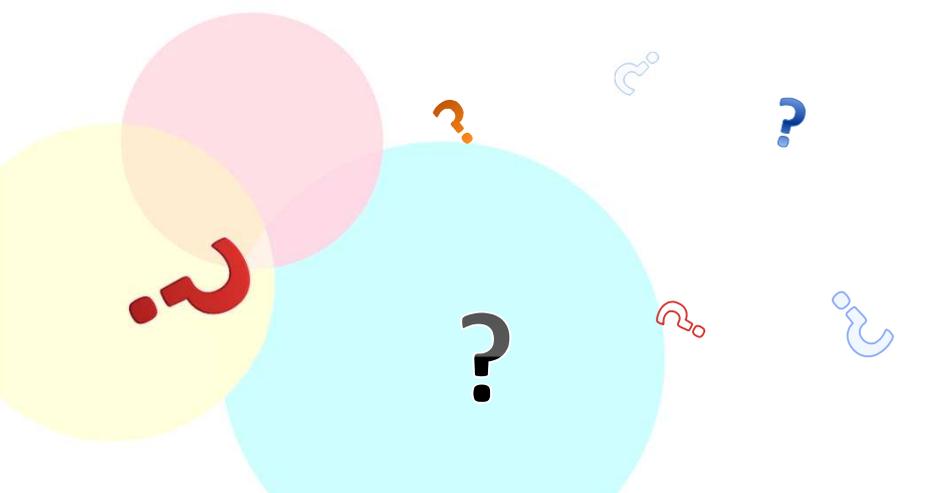
Pas encore d'informations pour l'exercice 2022

Renseignement à prendre auprès du SPF Finance

27



## Quelques questions?



28

LM4



**Wallonie  
énergie  
Guichets**

Merci de votre attention

**GUICHET ENERGIE WALLONIE Dinant-Philippeville**

Marine LEROY  
Christelle VIGNISSE

<http://energie.wallonie.be>

## Diapositive 29

---

**LM4** mettre nos coordonnées  
LEROY Marine; 24-09-21